

Compte-rendu du conseil municipal

du 19 novembre 2020

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	3
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	3
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	4
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	5
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	5
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	5

Le passage au PLUI en discussion d'ici le mois de décembre

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Michel DEMEURE, Marie-Christine POLLET, Isabelle ROBION, Jean-Gabriel DEPINOY, Stéphane VITIGE, Laurent SCHOLART, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO, Florine VARIN, Brigitte COLLET

Excusés :

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

2 Actualité intercommunale

2.1 INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte tenu des contraintes sanitaires la plupart des réunions se passent en visio-conférence. C'est ainsi que Monsieur le Maire a participé :

- Le 29 octobre à une réunion CCPC/CAF sur la CTG (voir point 3.2).
- Le 05 novembre : échange autour du Projet de Territoire sur le volet Transition Ecologique.
- Le 06 novembre : Projet de territoire dans sa dimension Territoire familial.
- Le 09 novembre : réunion des Maires spéciale COVID.
- Le 12 novembre : Projet de Territoire sur le volet Terre d'Entrepreneur.
- Le 13 novembre : Validation du schéma cyclable.
- Le 17 novembre : Réunion d'élaboration de la charte sur le PLUI (voir point 2.2).

Isabelle ROBION, représentant la commune à la commission 6, a assisté à la première réunion de cette commission Culture/Tourisme/Sports le mardi 06 novembre en visio-conférence. Une grande partie de cette réunion a été consacrée à la culture au détriment du tourisme et du sport. Il est demandé aux communes de faire remonter leurs besoins dans les trois domaines de la culture, du tourisme et du sport. La CCPC propose une signalétique pour indiquer les Médiathèques ainsi que des formations pour les responsables des médiathèques concernant la base mutualisée de réservation d'ouvrages.

Concernant le tourisme, un gros travail de recensement va avoir lieu sur l'ensemble des communes. La CCPC a recensé 1050 associations dans les trois domaines (Culture/Tourisme/sport) sur l'ensemble du territoire. Une réflexion est en cours sur la création d'une maison des associations ou sur la création d'une plateforme pour faire connaître toutes ces associations.

La commune de Wannehain réfléchit à des demandes de subventions pour le balisage des chemins de randonnées, le géocaching sur la commune et la création d'un pump track (piste pour vélo, skate, roller).

2.2 ECHANGES SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I)

Lors du conseil municipal du mois de décembre, les élus seront sollicités pour donner leur avis sur l'adhésion ou non à un P.L.U.I. Un groupe a été constitué sous la houlette de Benjamin DUMORTIER Vice-président en charge de l'élaboration du PLUI afin de rédiger une charte qui sera soumise au vote des élus de la CCPC le 07 décembre. D'ores et déjà Monsieur le Maire commentera sur les « vrai/faux » du PLUI (joint en annexe).

2.3 CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA C.C.P.C (POUR AVIS)

Vu l'arrêté préfectoral daté du 31 décembre 2015 relatif à la modification des compétences de la CCPC,

Considérant que la Communauté de communes a la compétence « éclairage public »,

Dans le cadre de sa compétence ECLAIRAGE PUBLIC, la Communauté de communes exerce la compétence « G6 – travaux d'investissement qui correspondent à des exigences normatives, de renouvellement ou d'extension du parc ».

Considérant que la commune de WANNEHAIN souhaitant exercer elle-même les travaux, il convient de prévoir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la C.C.P.C. au profit de notre Commune,

Que cette convention prévoit les conditions dans lesquelles la Commune de WANNEHAIN exerce la compétence en lieu et place de la C.C.P.C,

Où l'exposé de son Maire,

DECIDE à l'unanimité

- De l'autoriser à signer avec la C.C.P.C. la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public de la route de Bachy à WANNEHAIN.

3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

3.1 RETOUR SUR LE CONSEIL D'ECOLE DU 06 NOVEMBRE

Christelle VANHERSECKE et Monsieur le Maire détaillent l'ordre du jour de ce conseil (en visio), les points essentiels étant la crise sanitaire et ce qui en découle, notamment le report de la formation à l'utilisation des tablettes pour les enseignants et l'annulation définitive du voyage de classe prévu en mars 2021. Pour le moment, Monsieur KHATIR prévoit 165 élèves à la rentrée prochaine (contre 168 cette année).

Les prochains conseils d'école auront lieu le 26 mars et le 11 juin à 18 heures.

3.2 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA C.A.F (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'intervention suivants :

- enfance,
- jeunesse,
- parentalité,
- accès aux droits,
- inclusion numérique,
- animation de la vie sociale,
- logement,
- handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de notre collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivés à échéance le 31/12/2019 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus

*Annulation du voyage de
classe pour cause de COVID*

territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil Municipal de la commune de WANNEHAIN dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer les conventions d'objectifs et de financement, avant le 31/03/2021, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31/12/2019 et géré par la collectivité.

Le Conseil Municipal s'engage à élaborer et signer une Convention Territoriale Globale avant le 30/03/2021.

Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de pilotage sera mis en place.

Ainsi, par la présente délibération, il nous est demandé d'autoriser le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de lancer la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Nord

Et de l'autoriser à signer tout document afférant à cette convention.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

4 Délégation Action Sociale

4.1 ACTIONS A ORGANISER ENVERS LES PERSONNES VULNERABLES PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT.

Anne-Sophie MOREAU présente les différentes pistes d'organisation pour aider les personnes les plus vulnérables notamment les personnes âgées en situation d'isolement. Chaque aîné sera appelé d'ici les fêtes de fin d'année. Il est proposé aux aînés qui en ont besoin de faire leurs courses.

Le premier confinement a mis en évidence que peu d'aînés sont sans contacts. Beaucoup ont de nombreux échanges avec leurs voisins ou leur famille.

Cette année, les aînés qui commandent une coquille se verront offrir un pot de miel.

4.2 CALENDRIER DE PRESENTATION DES PROJETS « BEGUINAGE »

Monsieur le Maire précise le calendrier de présentation des 3 projets pour choix définitif au conseil de décembre.

Les 3 sociétés retenues ont été reçues par l'EPF. Monsieur le Maire présentera les 3 dossiers à la commission sociale le 3 décembre. Les 3 porteurs de projet feront une présentation avec l'EPF le 10 décembre. Enfin, le choix du projet sera entériné lors du conseil municipal du 17 décembre.

4.3 ORGANISATION DE LA COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Anne-Sophie MOREAU confirme que la collecte de la banque alimentaire est maintenue.

5 Délégation Aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel DEMEURE fait un point complet des travaux en cours. Les travaux route de Bachy avancent conformément au calendrier prévisionnel. Une première couche de bitume a été posée. La couche définitive sera posée la semaine prochaine. Il y aura 3 ralentisseurs. La pose des candélabres aura lieu en février.

Une double fenêtre a été posée en salle d'activité pour plus de luminosité.

La réparation de l'aérotherme est à prévoir dans la grange.

5.2 CONVENTION D'OCCUPATION ET D'ENTRETIEN DU DOS D'ANE RUE DE FRANCE (POUR AVIS)

Dans le cadre de notre demande de subvention pour la requalification du dos d'âne rue de France, nous avons pris une délibération en date du 16 mai 2019.

Toutefois, afin d'établir la convention d'occupation et d'entretien, le département a besoin que le conseil municipal en prenne une nouvelle autorisant M. le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à signer ladite convention.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

Béguinage : le projet avance...

La collecte de la banque alimentaire est maintenue

Taxe d'Aménagement : pas de nouvelle modification des taux

5.3 MODIFICATION DU TAUX DE TAXE D'AMENAGEMENT DANS CERTAINS SECTEURS.

Après étude, et pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas changer les taux de la TA en dehors de ce qui a déjà été fait pour le lotissement dit « Fonciadel ».

6 Délégation Finances et Administration

6.1 DECISION MODIFICATIVE N° 2 (POUR AVIS)

Monsieur Alain FOURNIER, 1er adjoint aux finances, présente au conseil municipal le projet de décision modificative n°2 annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6.2 CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 59 SUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LA MEDECINE DU TRAVAIL (POUR AVIS).

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale;

Vu la délibération n°2020-11-19-6.2 en date du 19 novembre 2020 portant adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ;

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention ;

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune ;

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

6.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'AGENCE I-NORD (POUR AVIS).

Vu l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales ... »,

Vu la délibération n° 2017-03-30-7.2 en date du 30/03/2017 par laquelle la commune a adhéré à iNord,

Considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux, de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE comme représentant titulaire à l'Agence, et Monsieur Michel DEMEURE comme représentant suppléant.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6.4 ATTRIBUTION D'UN BON D'ACHAT DE 20 € POUR L'ANNEE 2020 POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (POUR AVIS).

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour attribuer un bon d'achat (Match) de 20 euros à l'ensemble du personnel municipal.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

*Un bon d'achat pour les
membres du personnel*

7 Délégation Animation Vie du village

7.1 LES ANIMATIONS DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dominique REMY fera un point des animations annulées depuis le dernier conseil.

7.2 LES ANIMATIONS A VENIR

En fonction des dernières directives sanitaires, Dominique REMY se projettera sur les animations de fin d'année et de l'année prochaine. Il fera un retour sur la réunion de la commission animation du 12 novembre.

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

9 Informations / Questions diverses

Prochain conseil municipal : jeudi 17 décembre à 20h
La séance est levée à 22h30